

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 032-213202427-20250414-DE_14042025_07-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
14 avril 2025	09 avril 2025	16	12	13	13	0	0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-José, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques et NADALET Christian.

Excusés : Madame MILESI Isabelle et Monsieur DANIELI Sébastien et RIEU Alain.

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur DANIELI Sébastien a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 Mairie.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BREIL Roger, Maire de la Commune de MASSEUBE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses **2.183.134,94**
Recettes **2.079.177,94**

Fonctionnement

Dépenses **2.120.824,89**
Recettes **2.120.824,89**

Pour rappel, total budget

Investissement :

Dépenses **2.267.104,94 (dont 82.750,00 de RAR)**
Recettes **2.267.104,94 (dont 187.927,00 de RAR)**

Fonctionnement :

Dépenses **2.120.824,89 (dont 0,00 de RAR)**
Recettes **2 120.824,89 (dont 0,00 de RAR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.



Le Maire,
Roger BREIL.

